



FJ Morocco Agency

L'agence Immobilière FJ Morocco Agency ne doit recevoir ni détenir d'autre fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

Honoraires de négociation : Barèmes à compter du 01/01/2023

- **Vente :**

2,5 % H.T Soit 3.00 % TTC sur la valeur totale du bien, payable par le vendeur & l'acquéreur.

- **Locations :**

Location longue durée :

- **Location non meublée :** 1 Mois Hors Taxe du montant de la location payable Par le locataire & l'acquéreur.
- **Location meublée :** 1 Mois Hors Taxe du montant de la location payable Par le locataire et par l'acquéreur, mais deux mois de caution.

Location courte durée :

- **3 mois :** 25 % H.T du loyer Mensuel payable par chacune des parties.
- **6 mois :** 50 % H.T du loyer Mensuel payable par chacune des parties.
- **12 mois :** 1 Mois H.T du loyer Annuel payable par chacune des parties.

- **Gestion Locative :**

10 % H.T de la valeur Mensuelle du loyer à la charge du Bailleur *.

* En cas de location à la suite des frais d'agence, il faut parfois ajouter des frais locatifs lorsque le propriétaire nous délègue à nous FJ Morocco Agency la gestion de son bien.

- **Locaux commerciaux ou professionnels :**

Fonds de commerce : 10 % H.T. de la valeur du fonds de commerce.